

Déclaration d'Alger

sur l'amitié et la coopération

entre

la France et l'Algérie

Préambule

La France et l'Algérie sont déterminées à ouvrir un nouveau chapitre de leurs relations, cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie.

Les deux parties partagent une longue histoire et ce passé a longtemps alimenté entre nous des conflits mémoriels auxquels il est nécessaire de mettre un terme. Elles doivent, pour cela, regarder le passé en face, ensemble, avec lucidité et objectivité, tout en recherchant une voie originale permettant une lecture objective de l'histoire.

La France et l'Algérie ont noué des liens humains, affectifs et culturels d'une exceptionnelle intensité, dans tous les domaines.

Le moment est maintenant venu de donner à ces liens une impulsion puissante pour porter ces relations à un niveau conforme à leur potentiel et aux aspirations de leurs peuples.

L'une et l'autre entendent jouer un rôle exceptionnel dans la construction d'un espace euro méditerranéen de paix et de sécurité, de démocratie, de justice et de liberté, de développement et de prospérité.

Les deux parties ont décidé de développer un partenariat exemplaire et ambitieux, fondé sur l'égalité, le respect mutuel, l'équilibre des intérêts et la solidarité. Ce partenariat stratégique devra inclure toutes les dimensions de notre relation et aura vocation à se développer rapidement dans tous les domaines.

I - Dialogue politique

La France et l'Algérie souhaitent trouver ensemble des réponses adaptées aux défis d'un monde en profonde mutation. Elles considèrent qu'elles ont, chacune, des atouts qu'elles peuvent valoriser dans le cadre d'un dialogue politique confiant et approfondi.

Elles décident, en conséquence, de renforcer leurs échanges à haut niveau sur les questions internationales et régionales d'intérêt commun et pour assurer le suivi de la relation bilatérale dans tous ses aspects.

Dans cette perspective, il est mis en place un "Comité intergouvernemental de Haut Niveau", présidé par les deux Premiers Ministres. Ce comité tiendra sa première réunion en 2013. Il se réunira ensuite à intervalles réguliers selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

II - Dimension Humaine

Les échanges humains qui témoignent des liens étroits entre les deux pays, représentent une richesse incomparable pour chacun d'eux.

La France et l'Algérie conviennent de favoriser le plus largement possible la mobilité de leurs ressortissants entre les deux pays. Les efforts engagés à cet effet donneront lieu à une concertation régulière au niveau diplomatique et consulaire.

La France et l'Algérie s'efforceront par ailleurs de répondre aux préoccupations exprimées par l'une des parties en ce qui concerne l'entrée et le séjour de ses ressortissants sur le territoire de l'autre, ainsi que le respect de leurs droits.

Dans ce contexte, la France réitère toute l'importance qu'elle accorde à la communauté algérienne établie en France qui a toute sa place dans la société française, à la prospérité de laquelle elle contribue activement.

III - Culture et éducation

La France et l'Algérie ont développé au fil des ans une coopération étroite dans de nombreux domaines.

Soucieux de poursuivre ces échanges, et de les intensifier, les deux parties ont élaboré conjointement un document définissant les axes de leur coopération pour la période 2013-2017.

Dans ce cadre, les deux parties souhaitent donner une claire priorité à l'éducation et à la formation. Elles ont décidé de donner une dimension prépondérante à la formation professionnelle des jeunes dans le nouveau Document Cadre de Partenariat.

Les deux parties conviennent de donner une impulsion significative à leurs relations et aux échanges culturels par la conclusion d'accords dans ce domaine et de faciliter chacune les activités des établissements éducatifs et culturels de l'autre sur son territoire.

Les deux parties décident de mettre en place toutes les facilités tendant à promouvoir et à encourager les initiatives permettant une meilleure connaissance réciproque de leurs jeunesse, en réponse à leurs attentes.

IV - Coopération économique

Les deux parties donneront un nouvel élan à leurs relations économiques. Dans ce but, elles entendent favoriser une relance équilibrée de leurs échanges et encourager le développement des investissements entre leurs entreprises.

Leurs économies doivent relever le défi du redressement productif et de la mondialisation. Elles présentent en outre de nombreux éléments de complémentarité.

Fortes de ce constat, les deux parties entendent valoriser leurs atouts et développer une stratégie visant à promouvoir les partenariats industriels entre opérateurs algériens et français. Cette stratégie devrait être mutuellement bénéfique et se traduire par le développement de l'investissement et la préservation ou la création d'emplois sur le territoire de chacune des parties, ainsi que par des transferts de compétences et de technologies. Les opérateurs économiques seront étroitement associés à sa définition et au suivi de sa mise en œuvre.

A cette fin, elles ont décidé d'adopter une Déclaration conjointe pour un partenariat industriel et productif.

Un comité mixte de suivi de la relation économique bilatérale sera institué. Placé sous l'autorité des ministres désignés à cet effet, il présentera régulièrement un rapport aux deux Gouvernements sur l'état de cette relation et formulera à leur intention des recommandations en vue de son développement.

Alger, le 19 décembre 2012



François HOLLANDE

**Président de la
République Française**

Abdelaziz BOUTEFLIKA

**Président de la République Algérienne
Démocratique et Populaire**

